



Réserve nationale de droits de plantation

**INFORMATION SUR LES DROITS DE PLANTATION PROPOSES A LA VENTE  
PAR LA RESERVE NATIONALE DE DROITS DE PLANTATION  
POUR LA CAMPAGNE 2008/2009**

Les bénéficiaires d'autorisations de plantation sous réserve de l'achat de droits en cours de validité, désirant acquérir tout ou partie des droits correspondants auprès de la Réserve, peuvent le faire, jusqu'au **30 juin 2009** inclus, date de réception du paiement, sur la base d'un prix de cession de **1500 euros par hectare** de droits acquis.

Ils doivent adresser le présent formulaire, accompagné du règlement correspondant à la superficie de droits de plantation qu'ils souhaitent acquérir, aux services régionaux VINIFLHOR dont dépend le siège de leur exploitation, au plus tard le 30 juin 2009. Passé ce délai, la Réserve nationale de droits ne procédera plus à aucune cession de droits pour la campagne 2008/2009.

Le paiement se fait soit par chèque, soit par virement<sup>1</sup>. Pour le paiement par chèque au-delà de 2000 euros, un chèque de banque est exigé. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de VINIFLHOR.

---

<sup>1</sup> Pour un paiement par virement, contactez les services régionaux de VINIFLHOR qui vous adresseront un RIB.

N°CVI : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|0|

N° de l'autorisation : .....

Nom de l'exploitant : .....

Je soussigné, .....  
bénéficiaire de l'autorisation d'achat de droits mentionnée ci-dessus, souhaite acquérir un droit de plantation prélevé sur la Réserve pour une superficie de : ..... ha ..... a ..... ca.

Le ..... / ..... / ..... à .....

Signature

Règlement : Superficie : ..... x **1 500** €/ha = ..... €